

## IFP FUND

Fonds ombrelle de droit suisse en valeurs mobilières à compartiments

**IFP Global Convertible Bonds**  
**IFP Convertible Bonds Opportunities**  
**QUANTEVIOUR European Equities (EUR)**

### 1. Remarques

Ce prospectus simplifié contient un résumé des informations essentielles sur le fonds ombrelle et ses compartiments. Les aspects juridiques et économiques sont régis à titre exhaustif dans le prospectus détaillé avec contrat de fonds intégré. Ceux-ci régissent entre autres les droits des investisseurs, les droits et les obligations de la direction du fonds et de la banque dépositaire ainsi que la politique de placement des compartiments. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le prospectus détaillé. Les rapports annuels et semestriels renseignent sur les comptes de fortune et de résultats. Ces documents peuvent être demandés sans frais à la direction du fonds, à la banque dépositaire ainsi qu'à tous les distributeurs.

### 2. Informations sur les placements

#### 2.1 Objectifs et politiques de placement du compartiment IFP Global Convertible Bonds

L'objectif du compartiment IFP Global Convertible Bonds est d'obtenir une plus-value à moyen ou à long terme par des investissements en obligations convertibles, notes convertibles, actions préférentielles convertibles, emprunts et certificats à option, emprunts à conversion obligatoire et autres valeurs mobilières analogues assorties de droits de conversion ou d'option, libellés en francs suisses ou en d'autres monnaies et émis par des débiteurs du monde entier de droit privé ou public. Des actions ou autres titres ou droits de participation et des obligations ou autres titres ou droits de créance peuvent être acquis à concurrence de 30% au maximum de la fortune du compartiment.

L'unité de compte du compartiment IFP Global Convertible Bonds est le franc suisse (CHF). Les placements effectués par le compartiment peuvent l'être dans des monnaies autres que celle de l'unité de compte.

#### IFP Convertible Bonds Opportunities

L'objectif du compartiment IFP Convertible Bonds Opportunities est d'obtenir une plus-value à court, moyen ou long terme en investissant en obligations convertibles, notes convertibles, actions préférentielles convertibles, emprunts et certificats à option, emprunts à conversion obligatoire et autres valeurs mobilières analogues assorties de droits de conversion ou d'option, libellés en euros ou en d'autres monnaies, et émis par des débiteurs du monde entier de droit privé ou public. Des actions ou autres titres ou droits de participation et des obligations ou autres titres ou droits de créance peuvent être acquis à concurrence de 30% maximum de la fortune du compartiment.

Les investissements interviennent en fonction de l'attrait opportuniste d'une ou de plusieurs des caractéristiques fondamentales des obligations convertibles, à savoir le rendement à l'échéance, la volatilité implicite de la partie optionnelle imbriquée ou encore la sous-évaluation de la valeur théorique par rapport au prix de marché. Cette approche est basée sur une analyse, une évaluation et une sélection rigoureuse des émetteurs tant au niveau de leur solvabilité (qualité de crédit des sociétés) que de leur potentiel de développement (valeur des sociétés). Les investissements permettent de bénéficier des rendements des obligations tout en profitant d'éventuelles hausses des actions ou de tout autre facteur pouvant permettre une appréciation de la valeur des convertibles détenus. La diversification des placements peut intervenir tant au niveau géographique qu'au niveau sectoriel. Le gestionnaire vise le meilleur équilibre entre la protection à la baisse et le potentiel de hausse des placements par une approche «top-down» (analyse des conditions macro-économiques) et «bottom-up» (analyse des sociétés). Dans la mesure du possible, le gestionnaire s'efforcera de ne pas effectuer des placements sur des emprunts d'une taille inférieure à CHF 50 millions.

#### QUANTEVIOUR European Equities (EUR)

L'objectif du compartiment QUANTEVIOUR European Equities est d'obtenir une plus-value à moyen ou à long terme par des investissements en actions ou autres titres ou droits de participation de sociétés ayant leur siège ou exerçant une partie prépondérante de leur activité économique en Europe géographique (y compris la Suisse). Au maximum 40% de la fortune du compartiment peut être investi en obligations ou autres titres ou droits de créance du monde entier ainsi qu'en avoirs en banque à vue ou à terme.

Le compartiment est géré activement par une sélection dynamique des actions selon les principes de la finance comportementale. Les investissements interviennent après une confrontation des paramètres économiques comportementaux et fondamentaux propres aux sociétés concernées. Cette analyse duale s'articule sur une approche allant des conditions macro-économiques à l'analyse des sociétés («top-down»). L'évaluation et la sélection des sociétés s'inscrivent dans le cadre d'une analyse sectorielle. La diversification intervient aussi au niveau géographique et vise le meilleur équilibre entre la protection à la baisse et le potentiel à la hausse des placements. L'unité de compte du compartiment est l'euro (EUR). Les placements effectués par le compartiment peuvent l'être dans des monnaies autres que celle de l'unité de compte.

#### Limites de placement

La direction du fonds peut, y compris les dérivés, investir au maximum 10% de la fortune d'un compartiment dans des valeurs mobilières d'un même émetteur.

La direction peut investir jusqu'à 35% de la fortune d'un compartiment en valeurs mobilières du même émetteur lorsque celles-ci sont émises ou garanties par un Etat ou une corporation de droit public de l'OCDE ou par des organisations internationales de droit public dont la Suisse ou un Etat membre de l'Union européenne fait partie.

#### Instruments financiers dérivés

La direction du fonds conclut des opérations avec des dérivés dans les limites d'une gestion efficiente de la fortune de chaque compartiment. Les dérivés ne sauraient, même en présence de circonstances exceptionnelles du marché, aboutir à une déviation des objectifs de placement ou à une modification du caractère des placements des compartiments. Le fonds est qualifié comme «fonds simple en valeurs mobilières» suivant le point de vue d'utilisation des dérivés. L'approche Commitment I vient en application dans la mesure du risque (procédure simplifiée).

Les dérivés servent avant tout aux fins de couverture des placements ou des risques de change et ne font qu'accessoirement partie intégrante des stratégies de placement des compartiments du fonds. Aucune opération de couverture de risques de change n'est effectuée entre classes de parts.

Seules peuvent être utilisées des formes de base de dérivés, c'est-à-dire des options call ou put, des credit default swaps (CDS) (à l'exception du compartiment QUANTEVIOUR European Equities (EUR), des swaps et contrats à terme (futures et forwards), telles que décrites plus en détail dans le contrat de fonds (voir § 12), pour autant que leurs sous-jacents soient admis comme placements du compartiment concerné. Les dérivés peuvent être négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public ou être conclus OTC (over-the-counter). Les dérivés sont sujets au risque de contrepartie, outre le risque de marché. En d'autres termes, il y a risque que la partie contractante n'honore pas ses engagements et occasionne ainsi un dommage financier.

L'utilisation des instruments financiers dérivés ne doit pas exercer d'effet de levier (Leverage) sur la fortune des compartiments, même en présence de circonstances exceptionnelles du marché, ni correspondre à une vente à découvert.

#### 2.2 Profil de risque du placement collectif de capitaux et des compartiments

Le prospectus détaillé contient des informations plus étendues sur les risques énumérés ici.

La valeur des investissements peut aussi bien monter que tomber. L'investisseur peut le cas échéant retirer moins que ce qu'il a engagé financièrement. La valeur d'inventaire ainsi que le revenu de chaque compartiment peuvent varier selon l'évolution des taux d'intérêt et des modifications intervenant quant à la solvabilité des placements. Il n'existe pas de garantie de réalisation de revenus déterminés ni de garantie de restitution à un prix défini.

Le placement collectif de capitaux est qualifié comme fonds de placement simple en raison de l'utilisation prévue des dérivés. L'approche Commitment I vient en application dans la mesure des risques. La direction du fonds veille à ce que les opérations sur dérivés n'aboutissent pas à un écart par rapport aux objectifs de placement mentionnés, que ce soit dans le présent document, dans le contrat de fonds ou dans le prospectus, même en cas de situation exceptionnelle du marché; ces opérations ne doivent pas non plus aboutir à une modification du caractère du placement collectif de capitaux.

Les dérivés sont sujets au risque de contrepartie, outre le risque de marché. En d'autres termes, il y a risque que la partie contractante n'honore pas ses engagements et occasionne ainsi un dommage financier.

#### Compartiment IFP Global Convertible Bonds et IFP Convertible Bonds Opportunities

Les risques essentiels des compartiments IFP Global Convertible Bonds et IFP Convertible Bonds Opportunities consistent principalement en cinq facteurs:

- 1) Risque sur les actions, lié à la variation des cours des actions sous-jacentes aux titres convertibles. Cette variation se répercute selon la sensibilité de l'action (delta).
- 2) Risque obligataire propre à toute obligation selon l'évolution des taux d'intérêts.
- 3) Risque de crédit selon la solvabilité et la qualité de crédit des débiteurs.
- 4) Risque de volatilité selon les options intégrées dans les titres convertibles. La valeur de ces options varie selon la volatilité des sous-jacents.
- 5) Risques de change.

#### Compartiment QUANTEVIOUR European Equities (EUR)

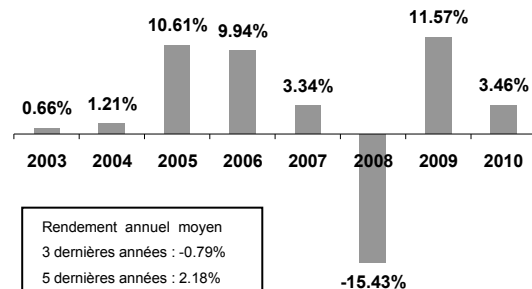
Les risques essentiels du compartiment consistent principalement en deux facteurs:

- 1) Risque sur les actions, lié à la variation des cours des actions contenues dans le compartiment.
- 2) Risque de change sur les actions européennes non libellées en euro (EUR).

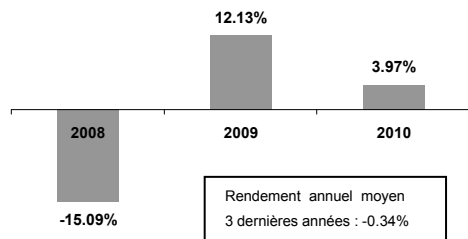
#### 2.3 Performance des compartiments

(modification de la valeur d'inventaire lors du réinvestissement de la distribution)

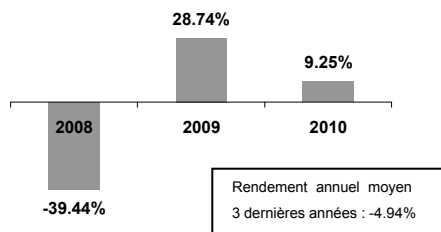
#### Compartiment IFP Global Convertible Bonds / Classe (CHF) A



**Compartiment IFP Global Convertible Bonds / Classe (CHF) I**



**Compartiment IFP QUANTEVIOUR European Equities (EUR) / Classe I**



La performance réalisée par le passé ne peut pas servir de référence à l'évolution future de la valeur des compartiments et ne tient pas compte des frais et commissions perçus lors des souscriptions et des rachats de parts. L'évolution de la performance dépend de celle des marchés financiers et du succès du gestionnaire dans sa mise en œuvre de la politique de placement.

**2.4 Profil de l'investisseur classique**

**Compartiments IFP Global Convertible Bonds et IFP Convertible Bonds Opportunités**

Les compartiments se prêtent aux investisseurs qui cherchent le rendement fixe et la protection des obligations tout en participant à la performance des actions avec des risques contenus.

**Compartiment QUANTEVIOUR European Equities (EUR)**

Le compartiment se prête aux investisseurs privés ou institutionnels qui reconnaissent les limites de la simple analyse fondamentale en admettant que les marchés peuvent aussi suivre des phénomènes de type comportemental liés aux sentiments et aux actes des différents intervenants.

**2.5 Politique de distribution**

Le revenu net de chaque compartiment est distribué annuellement en septembre aux investisseurs dans l'unité de compte du compartiment.

**2.6 Classes de parts**

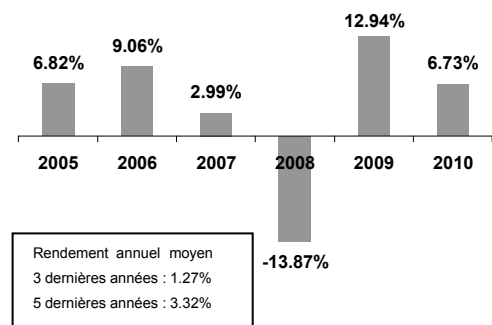
Les compartiments IFP Global Convertible Bonds et IFP Convertible Bonds Opportunités ont les classes de parts suivantes:

- Classe (CHF) A : ouverte à tous les investisseurs. La monnaie de référence est le franc suisse (CHF).
- Classe (CHF) I : ouverte aux investisseurs qualifiés au sens des art. 10 al. 3 et 4 LPCC et 6 OPCC. Sont considérés comme investisseurs qualifiés par ces dispositions: les intermédiaires financiers soumis à une surveillance (tels que banques, négociants en valeurs mobilières, directions de fonds), les assurances soumises à une surveillance, les corporations de droit public et les institutions de la prévoyance professionnelle dont la trésorerie est gérée à titre professionnel, les entreprises dont la trésorerie est gérée à titre professionnel, les particuliers fortunés au sens de l'art. 6 al. 1 OPCC ainsi que les investisseurs qui ont conclu un contrat écrit de gestion de fortune avec un intermédiaire financier soumis à une surveillance au sens de l'art. 10 al. 3 let. a LPCC ou avec un gestionnaire indépendant répondant aux conditions de l'art. 6 al. 2 lettres a à c OPCC. La monnaie de référence est le franc suisse (CHF).
- Classe (EUR) A : ouverte à tous les investisseurs. La monnaie de référence est l'euro (EUR).
- Classe (EUR) I : ouverte aux investisseurs qualifiés au sens des art. 10 al. 3 et 4 LPCC et 6 OPCC. Sont considérés comme investisseurs qualifiés par ces dispositions: les intermédiaires financiers soumis à une surveillance (tels que banques, négociants en valeurs mobilières, directions de fonds), les assurances soumises à une surveillance, les corporations de droit public et les institutions de la prévoyance professionnelle dont la trésorerie est gérée à titre professionnel, les entreprises dont la trésorerie est gérée à titre professionnel, les particuliers fortunés au sens de l'art. 6 al. 1 OPCC ainsi que les investisseurs qui ont conclu un contrat écrit de gestion de fortune avec un intermédiaire financier soumis à une surveillance au sens de l'art. 10 al. 3 let. a LPCC ou avec un gestionnaire indépendant répondant aux conditions de l'art. 6 al. 2 lettres a à c OPCC. La monnaie de référence est l'euro (EUR).
- Classe (USD) A : ouverte à tous les investisseurs. La monnaie de référence est le dollar des Etats-Unis (USD).
- Classe (USD) I : ouverte aux investisseurs qualifiés au sens des art. 10 al. 3 et 4 LPCC et 6 OPCC. Sont considérés comme investisseurs qualifiés par ces dispositions: les intermédiaires financiers soumis à une surveillance (tels que banques, négociants en valeurs mobilières, directions de fonds), les assurances soumises à une surveillance, les corporations de droit public et les institutions de la prévoyance professionnelle dont la trésorerie est gérée à titre professionnel, les entreprises dont la trésorerie est gérée à titre professionnel, les particuliers fortunés au sens de l'art. 6 al. 1 OPCC ainsi que les investisseurs qui ont conclu un contrat écrit de gestion de fortune avec un intermédiaire financier soumis à une surveillance au sens de l'art. 10 al. 3 let. a LPCC ou avec un gestionnaire indépendant répondant aux conditions de l'art. 6 al. 2 lettres a à c OPCC. La monnaie de référence est le dollar des Etats-Unis (USD).

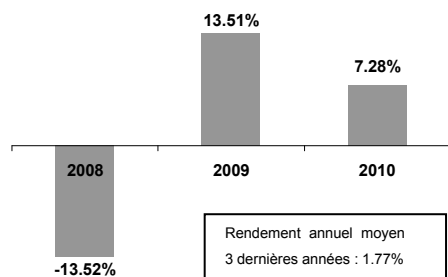
Le compartiment QUANTEVIOUR European Equities (EUR) a les classes de parts suivantes:

- Classe A : ouverte à tous les investisseurs.
- Classe I : ouverte aux investisseurs qualifiés au sens des art. 10 al. 3 et 4 LPCC et 6 OPCC. Sont considérés comme investisseurs qualifiés par ces dispositions: les intermédiaires financiers soumis à une surveillance (tels que banques, négociants en valeurs mobilières, directions de fonds), les assurances soumises à une surveillance, les corporations de droit public et les institutions de la prévoyance professionnelle dont la trésorerie est gérée à titre professionnel, les entreprises dont la trésorerie est gérée à titre professionnel, les particuliers fortunés au sens de l'art. 6 al. 1 OPCC ainsi que les investisseurs qui ont conclu un contrat écrit de gestion de fortune avec un intermédiaire financier soumis à une surveillance au sens de l'art. 10 al. 3 let. a LPCC ou avec un gestionnaire indépendant répondant aux conditions de l'art. 6 al. 2 lettres a à c OPCC.

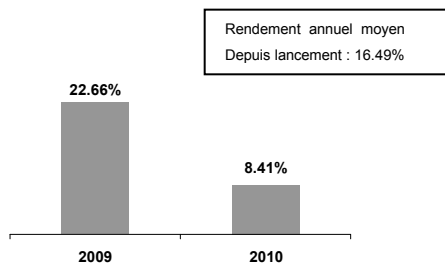
**Compartiment IFP Global Convertible Bonds / Classe (EUR) A**



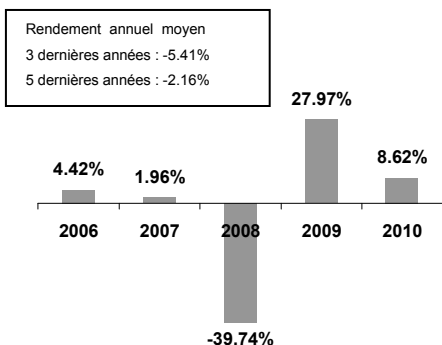
**Compartiment IFP Global Convertible Bonds / Classe (EUR) I**



**Compartiment IFP Convertible Bonds Opportunités / Classe (EUR) A**



**Compartiment QUANTEVIOUR European Equities (EUR) / Classe A**



### 3. Informations économiques

#### Compartment IFP Global Convertible Bonds

| 3.1 Rémunérations et frais   | 2008   | 2009   | 2010   |
|--|--|--|--|
| <b>Rémunérations et frais directement à la charge de l'investisseur lors de l'achat et de la vente de parts</b>  |  |  |  |
| Commission d'émission maximale   | 2.5%   | 2.5%   | 2.5%   |
| Commission de rachat   | Aucune   | Aucune   | Aucune   |
| Participation aux frais accessoires perçue lors du rachat des parts<br>Classe A<br>Classe I  | Aucune<br>0.20%                                    | Aucune<br>0.20%                                    | Aucune<br>0.20%                                    |
| <b>Rémunérations et frais perçus au fur et à mesure sur la fortune du compartiment</b>   |  |  |  |
| Commission forfaitaire de gestion appliquée<br>Classe A<br>Classe I  | 1.50%<br>1.00%                                     | 1.50%<br>1.00%                                     | 1.50%<br>1.00%                                     |
| Commission de performance  | Aucune   | Aucune   | Aucune   |
| Commission de banque dépositaire   | Intégrée dans la commission forfaitaire de gestion | Intégrée dans la commission forfaitaire de gestion | Intégrée dans la commission forfaitaire de gestion |
| Frais supplémentaires débités selon leur montant effectif (taxe annuelle de surveillance sur le compartiment en Suisse, établissement des rapports annuels et semestriels, etc, sans les frais de transactions sur titres) | Intégrés dans la commission forfaitaire de gestion | Intégrés dans la commission forfaitaire de gestion | Intégrés dans la commission forfaitaire de gestion |
| <b>Commission de gestion des fonds cibles dans lesquels il est investi, au maximum</b>   | 3%   | 3%   | 3%   |
| <b>Total Expense Ratio (TER) (sans les frais de transactions sur titres)</b><br>Classe (CHF) A<br>Classe (CHF) I<br>Classe (EUR) A<br>Classe (EUR) I   | 1.44%<br>0.99%                                     | 1.52%<br>1.04%                                     | 1.50%<br>1.01%<br>1.52%<br>1.01%                   |
| <b>Portfolio Turnover Rate (PTR) selon normes UE</b><br>IFP Global Convertible Bonds (CHF)<br>IFP Global Convertible Bonds (EUR)   | 109.51%  | 71.93%   | 49.16%<br>76.92%                                   |
| La commission de gestion peut être utilisée entièrement ou en partie pour des indemnités liées aux activités de distribution et/ou des rétrocessions destinées à certaines catégories d'investisseurs.                     |  |  |  |

#### Compartment IFP Convertible Bonds Opportunities (EUR) A

| 3.1 Rémunérations et frais accessoires  | 2009   | 2010   |
|---|--|--|
| <b>Rémunérations et frais accessoires directement à la charge de l'investisseur lors de l'achat et du rachat de parts</b>   |  |  |
| Commission d'émission maximale  | 2.5%   | 2.5%   |
| Commission de rachat  | Aucune   | Aucune   |
| <b>Rémunérations et frais accessoires perçus au fur et à mesure sur la fortune du compartiment</b>  |  |  |
| Commission forfaitaire de gestion appliquée   | 1.50%  | 1.50%  |
| Commission de performance   | Aucune   | Aucune   |
| Commission de banque dépositaire  | Intégrée dans la commission forfaitaire de gestion | Intégrée dans la commission forfaitaire de gestion |
| Frais supplémentaires débités selon leur montant effectif (taxe annuelle de surveillance sur le fonds en Suisse, impression des rapports annuels et semestriels, etc, sans frais de | Intégrés dans la commission forfaitaire de gestion | Intégrés dans la commission forfaitaire de gestion |

| transactions sur titres)   | gestion | gestion |
|--|---------|---------|
| <b>Commission de gestion des fonds cibles dans lesquels il est investi, au maximum</b>   | 3%      | 3%      |
| <b>Total Expense Ratio (TER) (sans frais de transaction sur titres)</b>  | 1.55%   | 1.52%   |
| <b>Portfolio Turnover Rate (PTR) selon norme UE</b>  | 9.55%   | 137.77% |
| La commission de gestion peut être utilisée entièrement ou en partie pour des indemnités liées aux activités de distribution et/ou des rétrocessions destinées à certaines catégories d'investisseurs. |         |         |

#### Compartment QUANTEVIOUR European Equities (EUR)

| 3.1 Rémunérations et frais accessoires   | 2007   | 2008   | 2009   | 2010   |
|--|--|--|--|--|
| <b>Rémunérations et frais accessoires directement à la charge de l'investisseur lors de l'achat et du rachat de parts</b>  |  |  |  |  |
| Commission d'émission maximale   | 2.5%   | 2.5%   | 2.5%   | 2.5%   |
| Commission de rachat   | Aucune   | Aucune   | Aucune   | Aucune   |
| Participation aux frais accessoires perçue lors du rachat des parts<br>Classe A<br>Classe I  | Aucune   | Aucune   | Aucune<br>0.10%                                    | Aucune<br>0.10%                                    |
| <b>Rémunérations et frais accessoires perçus au fur et à mesure sur la fortune du compartiment</b>   |  |  |  |  |
| Commission forfaitaire de gestion appliquée<br>Classe A<br>Classe I  | 1.80%<br>1.20%                                     | 1.80%<br>1.20%                                     | 1.80%<br>1.20%                                     | 1.80%<br>1.20%                                     |
| Commission de performance  | Aucune   | Aucune   | Aucune   | Aucune   |
| Commission de banque dépositaire   | Intégrée dans la commission forfaitaire de gestion | Intégrée dans la commission forfaitaire de gestion | Intégrée dans la commission forfaitaire de gestion | Intégrée dans la commission forfaitaire de gestion |
| Frais supplémentaires débités selon leur montant effectif (taxe annuelle de surveillance sur le fonds en Suisse, impression des rapports annuels et semestriels, etc, sans frais de transactions sur titres) | Intégrés dans la commission forfaitaire de gestion | Intégrés dans la commission forfaitaire de gestion | Intégrés dans la commission forfaitaire de gestion | Intégrés dans la commission forfaitaire de gestion |
| <b>Commission de gestion des fonds cibles dans lesquels il est investi, au maximum</b>   | 3%   | 3%   | 3%   | 3%   |
| <b>Total Expense Ratio (TER) (sans frais de transaction sur titres)</b><br>Classe A<br>Classe I  | 1.95%  | 1.81%<br>1.40%                                     | 1.76%<br>1.18%                                     | 1.81%<br>1.21%                                     |
| <b>Portfolio Turnover Rate (PTR) selon norme UE</b><br>QUANTEVIOUR European Equities (EUR)   | 179.21%  | 196.84%  | 188.05%  | 232.42%  |

#### 3.2 Accords de rétrocessions de commissions et commissions en nature (Soft Commissions)

Aucun accord de rétrocessions de commissions n'a été conclu.

#### 3.3 Fiscalité (placement collectif de capitaux)

Le fonds ombrelle et les compartiments sont soumis à la législation suisse. En concordance avec celle-ci, le fonds ombrelle et les compartiments ne sont soumis ni à un impôt sur le revenu ni à un impôt sur le capital.

L'impôt fédéral anticipé déduit dans le fonds ombrelle et les compartiments sur les revenus suisses est demandé intégralement en remboursement par la direction du fonds pour le fonds ombrelle et les compartiments.

Les revenus et les gains en capital étrangers peuvent être soumis aux déductions d'impôt à la source du pays de placement. Ces impôts sont restitués, pour autant que cela soit possible, par la direction du fonds en raison des conventions de double imposition ou de conventions correspondantes en faveur des investisseurs domiciliés en Suisse.

#### 3.4 Fiscalité (investisseurs dont le domicile fiscal est en Suisse)

Les distributions de revenus des compartiments à des investisseurs domiciliés en Suisse sont soumises à l'impôt anticipé fédéral (impôt à la source) de 35%. D'éventuels gains en capital distribués par coupon séparé ne sont pas soumis à l'impôt anticipé.

Les investisseurs domiciliés en Suisse peuvent demander le remboursement de l'impôt anticipé déduit dans la déclaration fiscale ou par une demande de remboursement séparée.

### 3.5 Fiscalité (investisseurs dont le domicile fiscal est à l'étranger)

Les distributions de revenus en faveur d'investisseurs domiciliés à l'étranger se font sans déduction de l'impôt anticipé suisse, pour autant que les revenus du placement collectif de capitaux proviennent pour 80% au moins de sources étrangères. Dans ce cas, une confirmation d'une banque doit exister indiquant que les parts en question se trouvent chez elle dans le dépôt d'un investisseur domicilié à l'étranger et que les revenus sont crédités sur son compte (déclaration de domicile ou affidavit). Il ne peut pas être garanti que les revenus proviennent pour 80% au moins de sources étrangères.

Les revenus distribués et/ou les intérêts réalisés lors de la vente des parts des compartiments de fonds sont soumis en Suisse à la fiscalité de l'épargne de l'Union européenne.

Les autres conséquences fiscales pour l'investisseur en cas de détention, d'achat ou de vente de parts au placement collectif de capitaux se réfèrent aux dispositions fiscales en vigueur dans le pays de domicile de l'investisseur.

## 4. Informations relatives au commerce

### 4.1 Publication des prix

La valeur nette d'inventaire par part est publiée chaque jour ouvrable sur la plateforme électronique [www.swissfunddata.ch](http://www.swissfunddata.ch) et sur le site Internet de la direction du fonds ([www.gerifonds.com](http://www.gerifonds.com)).

### 4.2 Mode d'acquisition et de rachat des parts

#### Compartiments IFP Global Convertible Bonds et QUANTEVIOUR European Equities (EUR)

Les souscriptions et les rachats de parts sont réceptionnés chaque jour ouvrable bancaire.

Les demandes de souscription et de rachat entrées au plus tard jusqu'à 12h00 d'un jour ouvrable bancaire (jour de passation d'ordre) auprès de la banque dépositaire sont traitées le jour ouvrable bancaire suivant (jour d'évaluation) sur la base de la valeur nette d'inventaire calculée ce jour-là (Forward Pricing).

#### Compartiment IFP Convertible Bonds Opportunities

Les souscriptions et les rachats de parts sont réceptionnés chaque mardi.

Les demandes de souscription et de rachat entrées au plus tard le mardi jusqu'à 12h00 (jour de passation d'ordre) auprès de la banque dépositaire sont traitées le jour ouvrable bancaire suivant (jour d'évaluation) sur la base de la valeur nette d'inventaire calculée ce jour-là (Forward Pricing).

## 5. Présentation succincte du fonds ombrelle et des compartiments

|  |  |
|--|--|
| Numéro de valeur et ISIN du compartiment IFP Global Convertible Bonds / (USD) A        | <b>12 973 041</b><br><b>CH0129730419</b>                                     |
| Numéro de valeur et ISIN du compartiment IFP Global Convertible Bonds / (USD) I        | <b>12 973 049</b><br><b>CH0129730492</b>                                     |
| Numéro de valeur et ISIN du compartiment IFP Convertible Bonds Opportunities / (EUR) A | <b>4 894 675</b><br><b>CH00048946757</b>                                     |
| Numéro de valeur et ISIN du compartiment IFP Convertible Bonds Opportunities / (EUR) I | <b>12 974 736</b><br><b>CH0129747363</b>                                     |
| Numéro de valeur et ISIN du compartiment IFP Convertible Bonds Opportunities / (USD) I | <b>12 979 975</b><br><b>CH0129799752</b>                                     |
| Numéro de valeur et ISIN du compartiment QUANTEVIOUR European Equities (EUR) A         | <b>2 707 501</b><br><b>CH0027075016</b>                                      |
| Numéro de valeur et ISIN du compartiment QUANTEVIOUR European Equities (EUR) I         | <b>3 697 534</b><br><b>CH0036975347</b>                                      |
| Durée (du placement collectif de capitaux)   | Illimitée  |
| Groupe financier émetteur (promoteur)  | <b>Groupe IFP, Pully</b>   |
| Direction du fonds   | <b>GERIFONDS SA, Lausanne</b>  |
| Asset Manager  | <b>IFP Fund Management SA, Pully</b>   |
| Asset Adviser (pour le compartiment QUANTEVIOUR European Equities (EUR))               | <b>Quanteviour SA, Buchillon</b>   |
| Banque dépositaire   | <b>Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne</b>                                   |
| Société d'audit  | <b>PricewaterhouseCoopers SA, Pully</b>                                      |
| Autorité de surveillance   | <b>Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, Berne</b> |
| Point de contact   | <b>GERIFONDS SA, Lausanne</b>  |

**Direction du Fonds**  
**GERIFONDS SA, Lausanne**

**Banque dépositaire**  
**Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne**

|   |   |
|---|---|
| Date de fondation du compartiment IFP Global Convertible Bonds / (CHF) A        | <b>06.10.03</b>                         |
| Date de fondation du compartiment IFP Global Convertible Bonds / (CHF) I        | <b>15.02.08</b>                         |
| Date de fondation du compartiment IFP Global Convertible Bonds / (EUR) A        | <b>20.04.05</b>                         |
| Date de fondation du compartiment IFP Global Convertible Bonds / (EUR) I        | <b>15.02.08</b>                         |
| Date de fondation du compartiment IFP Global Convertible Bonds / (USD) A        | <b>31.05.11</b>                         |
| Date de fondation du compartiment IFP Global Convertible Bonds / (USD) I        | <b>31.05.11</b>                         |
| Date de fondation du compartiment IFP Convertible Bonds Opportunities / (CHF) A |   |
| Date de fondation du compartiment IFP Convertible Bonds Opportunities / (CHF) I |   |
| Date de fondation du compartiment IFP Convertible Bonds Opportunities / (EUR) A | <b>16.12.08</b>                         |
| Date de fondation du compartiment IFP Convertible Bonds Opportunities / (EUR) I | <b>17.05.11</b>                         |
| Date de fondation du compartiment IFP Convertible Bonds Opportunities / (USD) A | <b>31.05.11</b>                         |
| Date de fondation du compartiment IFP Convertible Bonds Opportunities / (USD) I | <b>31.05.11</b>                         |
| Date de fondation du compartiment QUANTEVIOUR European Equities (EUR) A         | <b>28.09.06</b>                         |
| Date de fondation du compartiment QUANTEVIOUR European Equities (EUR) I         | <b>15.02.08</b>                         |
| Exercice comptable  | <b>Du 16 mai au 15 mai</b>              |
| Numéro de valeur et ISIN du compartiment IFP Global Convertible Bonds / (CHF) A | <b>1 634 005</b><br><b>CH0016340058</b> |
| Numéro de valeur et ISIN du compartiment IFP Global Convertible Bonds / (CHF) I | <b>3 697 525</b><br><b>CH0036975255</b> |
| Numéro de valeur et ISIN du compartiment IFP Global Convertible Bonds / (EUR) A | <b>1 634 012</b><br><b>CH0016340124</b> |
| Numéro de valeur et ISIN du compartiment IFP Global Convertible Bonds / (EUR) I | <b>3 697 530</b><br><b>CH0036975305</b> |